

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau
du 9 octobre 2024 à Moustiers Sainte Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP (Trigance), Jacques ESPITALIER (Quinson), Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier), Jacques AVANIAN (Quinson), Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines), Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence), Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue), Antoine FAURE (Aups), Michèle BIZOT-GASTALDI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Jean-Marie PAUTRAT (Angles), Philippe MARANGES (Castellane)

Excusés qui ont donné pouvoir : Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Antoine FAURE, Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion) à Michèle BIZOT-GASTALDI, Georges BOTELLA (Conseil régional) à Jacques ESPITALIER, Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Bernard CLAP

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024 à Moustiers Ste Marie

2. Les événements du Parc du Verdon d'octobre à décembre 2024

Les membres du Bureau à l'unanimité valident le calendrier présenté sur cette période, des événements que le Parc organise ou la participation du Parc à certains événements organisés par les communes ou associations.

3. Convention triennale de développement culturel avec le Ministère de la culture (DRAC)

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention avec la DRAC ayant pour objet de cibler des thèmes de coopération pour ensuite faciliter les liens entre les services et cibler les projets du territoire sur les dispositifs financiers de l'Etat.

4. Avis sur le projet d'extension du réseau hydraulique SCP sur le plateau de Valensole

Le projet est porté par le département des Alpes de Haute Provence avec la Région, la Chambre d'agriculture, la SCP et le syndicat d'amenée d'eau du plateau de Valensole. Il a fait l'objet d'une réunion publique qui s'est tenue à Moustiers Ste Marie le 08/10/2024. Son objectif est avant tout de **sécuriser les productions existantes** du plateau face au changement climatique, mais aussi de favoriser la **diversification vers des cultures plus résilientes**. Cette diversification devra permettre de répondre aux besoins alimentaires du territoire, conformément au projet alimentaire territorial départemental que le Parc soutient. Le Parc, en tant que co-animateur de la **démarche REGAIN**, doit apporter sa contribution pour que des solutions opérationnelles soient apportées pour la transition agro-écologique des exploitations concernées.

A l'issue de la présentation détaillée et des débats, les membres du Bureau, à l'unanimité moins une abstention, **donnent un avis favorable** au projet d'extension, **sous réserve** qu'un **plan d'actions** soit initié et fédère l'ensemble des acteurs concernés autour des engagements suivants :

- accompagner les opérations de réduction des consommations d'eau potable et urbaine dans le territoire des communes desservies,
- accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques, pour que l'arrivée de l'eau soit un levier de diversification, de réduction des intrants et de développement de techniques d'irrigation économe,
- veiller à la préservation de l'usage agricole de terres irriguées, notamment dans les documents d'urbanisme,
- prendre en compte les enjeux fonciers et aider à l'installation de jeunes agriculteurs,
- poursuivre la prise en compte des enjeux paysagers et naturalistes dans les différentes actions et dans le déploiement du réseau.

Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr (Parc / Fonctionnement / Bureau)

5. Modification n°1 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Sud PACA

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau à l'unanimité émettent un avis favorable à la modification n° 1 du SRADDET de la Région Sud PACA, sur la base des observations formulées par l'Inter-parcs PACA Paysages, aménagement, urbanisme. *Avis exhaustif disponible sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr (Parc / Fonctionnement / Bureau)*

6. Avis du parc sollicité par la Préfecture des Alpes de Haute Provence concernant deux projets agrivoltaïques sur les communes de Montagnac et Valensole

La Préfecture des Alpes-de Haute Provence a sollicité le Parc pour émettre un avis sur deux projets agrivoltaïques de type « ombrières photovoltaïques » sur des parcelles agricoles privées. Ces deux projets seront présentés lors du guichet unique photovoltaïque du 10 octobre 2024. Le Parc y sera représenté.

- **Montagnac** : projet de 7 à 11 MWc, sur 18 ha (zone d'étude) de prairies temporaires avec élevage ovin / bovin, appartenant au GAEC de la Petite ménagerie (M. Fanguiaire). Portage par le développeur Compagnie nationale du Rhône (CNR).

- **Valensole** : projet de 15 MWc sur 17 ha de prairies appartenant à M. Anglélvin. Le GAEC Ladraio di Pati (M. Soldat) y met ses moutons en pâture depuis plusieurs années. Portage par le développeur NEOEN.

A l'issue d'une présentation détaillée des projets et de leur appréciation technique du point de vue agricole, naturaliste et paysager, et au regard de la doctrine photovoltaïque du Parc, de la Charte et de la trame verte et bleue, les membres du Bureau à la majorité absolue émettent un avis négatif pour chacun des deux projets.

Avis exhaustifs disponibles sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr (Parc / Fonctionnement / Bureau)

7. Convention d'assistance pour la délivrance d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public avec la Commune de Saint Julien du Verdon

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent cette convention par laquelle le Parc du Verdon apporte un soutien à la commune en mettant à disposition le temps de la responsable des marchés publics et affaires juridiques pour la procédure de mise en concurrence et la rédaction des conventions (hors contentieux).

8. Validation de l'annexe financière 2024 à la convention cadre de partenariat avec EDF

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'annexe financière 2024 à la convention cadre de partenariat avec EDF, par laquelle ce dernier apporte une contribution financière à différents projets pour un montant total de 86 116 €.

9. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent les opérations qui suivent et leur plan de financement :

- Amélioration de la signalétique patrimoniale du Parc du Verdon
Coût total HT : 119 382 € - Région : 95 505 € - Autofinancement : 23 877 €
- Mise à jour de la signalétique d'appartenance des communes au Parc naturel régional du Verdon
Coût total HT : 18 495 € - Région : 14 796 € - Autofinancement : 3 699 €
- Schéma d'accueil des lacs – dispositif d'observation des flux nautiques sur les lacs
Coût total HT : 21 040 € - Région : 12 624 € - EDF : 3 000 € - Autofinancement : 5 416 €

10. Remboursement des usagers de la navette Blanc Martel

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement des usagers, dans les conditions fixées par les CGVU du système de paiement en ligne en vigueur, majoritairement dus aux alertes canicules mises en place en 2024, enclenchées à plusieurs reprises au cours de l'été, entraînant l'annulation des réservations et des paiements effectués.

11. Remboursement de frais à Antoine PRIOUL et Jean CARMILLE

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le remboursement à Antoine PRIOUL et à Jean CARMILLE, des frais qu'ils ont dû avancer pour respectivement 17,70 € (fabrication de clés du bateau) et 49,09 € (carburant).

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 16 octobre 2024

Le Président,
Bernard CLAP

